

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 217

3 février 2011

SOMMAIRE

Actinvest S.A.	10407	Nobileo S.à r.l.	10378
Amsterdam Water Holdings S.à r.l.	10410	Orchidea S.à r.l.	10380
Amsterdam Water Holdings S.à r.l.	10409	Oropan International S.à r.l.	10380
Ascara Sàrl	10410	Pardus Investments S.à r.l.	10415
Ascara Sàrl	10410	Pedinotti et Cie	10381
Ascara Sàrl	10410	Phantom S.à r.l.	10393
Assya Capital	10411	Phoenix International S.A.	10393
Assya Participations	10411	Printronix Luxembourg (International) S.à r.l.	10380
Avalanche Mobile International S.A.	10411	Printronix Luxembourg S.à r.l.	10393
Aximo V S.A.	10416	Prolifa	10393
CA & G S.A.	10411	Recherche et Développement Européen Holding S.à r.l.	10404
Campia Management S.A.	10411	RE German Properties General Partners S. à r.l.	10394
Imperial Innovations S.à r.l.	10370	RE German Properties S. à r.l.	10394
JARDIN EN FLEURS MOUTINHO José S.à r.l.	10394	RE German Small Properties General Partners S.à r.l.	10396
Kapa Participations S.A.	10394	RE German Small Properties S.à r.l.	10396
KHEPHREN Orléans Invest S.C.A.	10381	Salon Isabel Coiffure	10405
Kintzle - Mertz - Rausch S.à r.l.	10395	Salonix S.à r.l.	10405
KM S.à r.l.	10395	Secutrafic S.A.	10405
Lavalle S.A.	10415	Serti Sàrl	10406
Lazulli Holding S.A.	10416	Service rund ums Haus	10405
Les Résidences d'Howald S.A.	10404	Socofigest Investment	10406
Lusitana-Lux S.A.	10395	Sodrugestvo Group S.à r.l.	10405
Lusitania Alimentaire S.à r.l.	10395	St Marc S. à r.l.	10406
Luxembourg Ambulance Service S.à r.l.	10395	Swale Holding S. à r. l.	10406
Luxinterimmo S.A.	10378	Tabouret S.A.	10409
Lux International Distribution S.A.	10396	TCP France Massy Holdings S.A.	10407
Manuel Machado S.à r.l.	10379	Technopol S.à r.l.	10409
Mercury	10396	The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l.	10409
Meridium Financial S.A.	10379	Thomas & Piron Bau	10407
Mirom S.A.	10379	Triple-E Partners	10409
Modul'Abri Concept S.à r.l.	10379		
Motopol S.A.	10381		
New Energy Holding S.à r.l.	10380		
NIBB S.A.	10379		

Imperial Innovations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.293.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1) Imperial Innovations Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 02060639,

2) Imperial Innovations Investments Limited, a company incorporated under the laws of England and Wales, with registered office at 52 Princes Gate, Exhibition Road, London, SW7 2PG and registration number 06067437,

both represented by Mr Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg, pursuant to proxies dated 5 November 2010 (such proxies to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Imperial Innovations S.à.r.l. which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Imperial Innovations S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise, including up stream or cross stream) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers eight (8) days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager and at least one class B manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager and at least one class B manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager and the other of which being always a class B manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager and the other of which being always a class B manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager and the other of which shall always be a class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager and one of which shall always be a class B manager (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

Art. 9. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on the 1st August of each year and ends on the 31st July of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st July, 2011.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Imperial Innovations Investments Limited	7,500	GBP7,500.00.-
Imperial Innovations Limited	5,000	GBP5,000.00.-
Total:	12,500	GBP12,500.00.-

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at

17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. The following person is named class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Julian Smith	52 Princes Gate, Exhibition Road, Londres SW7 2PG	Company director	26 March 1965	Tripoli (Libya)

3. The following persons are named class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

10374

Name	Address	Title	Date of birth	City and country of birth
Paul de Haan	17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	Company director	20 June 1971	Alkmaar (The Netherlands)
Mireille Herbrand	17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	Private employee	30 April 1974	Malmédy (Belgium)

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st July, 2011.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois novembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Imperial Innovations Limited, une société de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, Londres SW7 2PG et le numéro d'enregistrement 02060639,

2) Imperial Innovations Investments Limited, une société de droit d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social à 52 Princes Gate, Exhibition Road, Londres SW7 2PG et le numéro d'enregistrement 06067437,

Les deux représentées par Monsieur Patrick Santer, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations du 5 novembre 2010 (lesquelles procurations seront enregistrées avec le présent acte).

Les parties comparantes agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Imperial Innovations S.à r.l., qui est constituée par la présente:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Imperial Innovations S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres, y compris up stream ou cross stream) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré

provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins huit (8) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A et au moins un gérant de classe B.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A et l'autre sera toujours un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A et l'autre sera toujours un gérant de classe B, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des

gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A et l'autre d'entre eux sera toujours un gérant de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, ou responsable en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant

les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 juillet 2011.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Imperial Innovations Investments Limited	7.500	GBP7.500,00.-
Imperial Innovations Limited	5.000	GBP5.000,00.
Total:	12.500	GBP12.500,00.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg

2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

10378

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Julian Smith	52 Princes Gate, Exhibition Road, Londres SW7 2PG	Administrateur de sociétés	26 Mars 1965	Tripoli (Lybie)

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Nom	Adresse	Profession	Date de naissance	Pays et lieu de naissance
Paul de Haan	17, boulevard Prince Henri, L1724 Luxembourg	Administrateur de sociétés	20 Juin 1971	Alkmaar (Pays-Bas)
Mireille Herbrand	17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	Employée privée	30 avril 1974	Malmédy (Belgique)

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 juillet 2011.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51202. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165566/471.

(100191308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Luxinterimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.686.

Les comptes annuels clôturés au 31-déc-09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2011000279/10.

(100202792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Nobileo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.659.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

NOBILEO S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2011000291/15.

(100202526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Manuel Machado S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7349 Heisdorf, 19, rue Henri de Stein.

R.C.S. Luxembourg B 58.524.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000280/10.

(100202752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Meridium Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 116.222.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011000282/10.

(100203192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

NIBB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2271 Luxembourg, 1, rue d'Ostende.

R.C.S. Luxembourg B 148.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de NIBB S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011000290/13.

(100202547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Mirom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8015 Strassen, 38, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 116.370.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000285/10.

(100202628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Modul'Abri Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismund.

R.C.S. Luxembourg B 140.196.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000286/10.

(100202843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

New Energy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 128.365.

Le bilan approuvé au 30 novembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Private Trustees S.A.
92, Rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011000289/14.

(100202870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Oropan International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 138.312.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Private Trustees S.A.
92, Rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011000292/14.

(100202866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Orchidea S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 122.178.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Private Trustees S.A.
92, Rue de Bonnevoie
L-1260 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011000293/14.

(100202868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Printronic Luxembourg (International) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.354.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 déc 2010.

PRINTRONIX LUXEMBOURG (INTERNATIONAL) S.à r.l.
Signatures
Manager / Manager

Référence de publication: 2011000294/13.

(100202494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Motopol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, rue de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 112.555.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000287/10.

(100202741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pedinotti et Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 375, route de Belval.
R.C.S. Luxembourg B 8.178.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000295/10.

(100202783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

KHEPHREN Orléans Invest S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 157.326.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of November.

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 137.249, as actionnaire commandité (the "Unlimited Shareholder"), represented by its delegate manager and A manager Mr. Yves Deschenaux, residing professionally in Luxembourg and its B manager Mr Patrick Léonard residing professionally in Luxembourg.

2) Mr. Yves Deschenaux, born on 4 February 1958, in Luxembourg, residing professionally in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as actionnaire commanditaire.

3) Mr. Patrick Léonard, born on 26 May 1960, in Antwerpen, residing professionally in 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as actionnaire commanditaire (together with Mr Yves Deschenaux the "Limited Shareholders").

Such appearing parties, in their respective capacities, have requested the notary to state as follows the Articles of a "société en commandite par actions" which they form between themselves:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of Shares thereafter a société en commandite par actions which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

The Company will exist under the corporate name of "KHEPHREN Orléans Invest S.C.A."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

If and to the extent permitted by the law, the registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 3. Corporate Objectives. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or derivative instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may from time to time borrow in any form (and in any event by public or private placement), and draw, make, accept, endorse, execute and issue promissory notes, drafts, bills of exchange, warrants, bonds, debentures and other negotiable or non-negotiable instruments and evidence of indebtedness.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose including without limitation the acceptance of a mandate of liquidator in respect of any company of the group to which the Company belongs.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company shall not be dissolved in case the Unlimited Shareholder resigns or is removed as Manager, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business.

In such circumstances, article 28 shall apply.

Chapter II. Corporate Capital, Distribution Rights of Shares, Redemption of Shares

Art. 5. Corporate Capital. The capital of the Company shall be represented by two classes of shares (each a "Class"), namely management shares (actions de commandité) held by the Manager as unlimited shareholder (actionnaire commandité) (the "Management Shares") and ordinary shares (actions de commanditaire) held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) (the "Ordinary Shares") of the Company.

The extraordinary general meetings of the shareholders can decide to create different classes of ordinary shares namely the class A shares and the class B shares.

The Company has an issued share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) divided into thirty (30) Ordinary Shares with a nominal value of one thousand Euro (€1,000) each and one (1) Management Share with a par value of one thousand Euro (€1,000), which were fully subscribed by the shareholders.

The Management Share shall be held by KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, as Unlimited Shareholder (actionnaire commandité) ("Khephren Management") which will therefore act as Manager of the Company.

Art. 6. Net Profits, Legal Reserve, Distribution Rights of Shares. The audited unconsolidated profits in respect of each financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve reaches one tenth of the Company's subscribed share capital.

The balance of net profits is available for distribution to the Shareholders.

Interim dividends may, subject to the conditions set forth by the Law, be paid out upon the decision of the Manager.

Art. 7. Form of Shares, Certificates. All Shares are issued in registered form only.

All Shares of the Company shall be registered in the Register, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company; such Register shall contain the name of each holder, its registered office, the number of Shares held by it and the class to which they belong (if any).

Share certificates shall be issued at the request of Shareholders only and shall indicate the Shares held by such Shareholder and be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile.

Every transfer of Shares shall be entered in the Register. Transfers of Shares shall be effected by delivering the certificate or certificates issued in relation to the Shares to the Company (if any) along with an instrument of transfer satisfactory to the Company or by written declarations of transfer inscribed in the relevant register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney.

The Company will recognise only one holder for each Share of the Company. In the event of a joint ownership or bare ownership and usufruct or pledge or attachment, the Company may suspend the exercise of any right pertaining to the relevant Share until one person shall have been designated to represent the joint owners or bareowners and usufructuaries or pledgors and pledgees or attaching creditors and attached Shareholders vis-à-vis the Company.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that its share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at its request, a duplicate certificate may be issued under such conditions (including as to indemnification) as the Company may determine to be given for the benefit of the Company subject to applicable provisions of law.

Mutilated share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be cancelled immediately.

The Company may repurchase its Ordinary Shares subject to the conditions provided for by the Law.

Art. 8. Liability of the Unlimited Shareholder and of the Limited Shareholders. The Unlimited Shareholder shall be jointly and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met out of the assets of the Company.

The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall in that capacity only be liable for payment to the Company of the par value and if applicable the issue premium of the Shares they subscribe for and hold.

Chapter III. Management, Supervisory board

Art. 9. Management. The Company shall be managed by Khephren Management (Luxembourg) S.à r.l. (herein referred to as the "Manager").

The Manager may not be removed from its capacity as manager of the Company without its consent.

Art. 10. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition of the Company. All powers not expressly reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are within the powers of the Manager.

The Manager from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers or agents considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Manager. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Manager.

Art. 11. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories as designated by the Manager in its sole discretion.

Art. 12. Conflict of Interest and Indemnification. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers or shareholders of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer, employee or a shareholder of such other corporation or firm.

Any manager or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any corporation or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other corporation or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

The Company will indemnify each of the Manager and any shareholder, manager or officer of the Manager, and their respective heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred in connection with any action, suit or proceeding to which it may be made a party by reason of being or having the Manager or a shareholder, manager or officer of the Manager or, at the Manager's request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she may be entitled and is without prejudice to article 10 hereof.

Art. 13. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three (3) members, who need not be Shareholders.

The Supervisory Board shall have the powers provided for by the Law.

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and shall authorise any actions of the Manager that may, pursuant to applicable law or under the Articles, exceed the powers of the Manager.

The members of the Supervisory Board shall neither participate in, nor interfere with, the management of the Company.

Art. 14. Election. The members of the Supervisory Board will be elected by the general meeting of Shareholders. The Shareholders' meeting will determine their number and the duration of their appointment, which may not exceed six (6) years. Members of the Supervisory Board will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the Shareholders' meeting.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below three (3), the Manager shall forthwith convene a Shareholders' meeting in order to fill such vacancy.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by its chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his/her absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author to all members at least one (1) Business Day prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, telegram, telefaxed letter or other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter, telegram, telefaxed letter or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author another member of the Supervisory Board as his/her proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling all persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Supervisory Board may also take written resolutions. Such written resolutions, signed by all the members, are proper and valid as though they had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. It can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Art. 16. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and the secretary or by any two (2) members of the Supervisory Board. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman and by any two (2) members of the Supervisory Board or by the secretary.

Chapter IV. General meeting of the shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of the Shareholders. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of the Shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of article 10 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles and without prejudice to its general power under the Law, it shall have the powers to adapt and ratify measures affecting the interests of the Company vis-à-vis third parties or amending the Articles with the agreement of the Manager only.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, each year on the first Wednesday of the Month of May in every year at 1.30 p.m. (Luxembourg time).

If such day is not a Business Day, the annual general meeting will be held on the next following Business Day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings or Class meetings at such place and time as may be specified in the relevant convening notice.

A general meeting must be convened if Shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require (or any other percentage provided for by the Law).

Art. 20. Notice. The Shareholders shall meet upon a notice by the Manager or the Supervisory Board (whether the meeting is convened at the Manager's, the Supervisory Board's or the Shareholders' initiative), setting forth the agenda and sent at least eight (8) calendar days prior to the meeting by registered mail to each Shareholder at the Shareholder's address in the Register.

The agenda for a general meeting of the Shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings of the Shareholders.

A Shareholder may act at any general meeting of Shareholders by appointing in writing or by telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author as his/her proxy another person who need not be a Shareholder.

A Shareholder which is a company or other legal entity may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter, by telegram or telefax or any other means of transmission ensuring the authenticity of the document and the identification of its author, such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of the Shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of the Shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of the Shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of the Shareholders may elect one scrutineer.

They form together the board of the general meeting of the Shareholders.

Art. 23. Vote. The general meeting of the Shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda unless all the Shareholders are present or represented at a general meeting of the Shareholders meeting and decide to add some items to the agenda.

Each Share entitles to one vote.

Except as otherwise required by the Law or provided herein, resolutions will be passed by a simple majority of the Shares entitled to vote present and voting, subject to Article 24.

Art. 24. Amendment of these articles. At any general meeting of the Shareholders convened in order to amend the Articles of the Company, including its corporate object, or to resolve on issues for which the Law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the issued and outstanding Shares having the right to vote.

If the quorum requirement is not fulfilled, a second meeting may be convened in accordance with the Law. Any such notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate, irrespective of the portion of the share capital represented.

In both meetings, resolutions must be passed by at least two thirds of the votes expressed by the general meeting of the Shareholders, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

Unless provided differently therein, any proxy regularly deposited for the first meeting shall remain valid for the second meeting.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of the Shareholders shall be signed by the bureau of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. - Financial year

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December in every year.

Art. 27. Adoption of financial statements. Financial statements shall be drawn up by the Manager and submitted for adoption to the next annual general meeting of the Shareholders.

The annual general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements and vote on the discharge of the Manager and the allocation of the results of the Company in accordance with these Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by the Law, but always subject to the consent of the Manager.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager pursuant to instruction given to it by the general meeting of the Shareholders.

In case of dissolution, insolvency or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall convene the general meeting of Shareholders for the purpose of appointing one or more new managers or transforming the Company into another legal form. The Supervisory Board shall designate one or more administrators who shall remain in office until the general meeting of the Shareholders shall have validly resolved on the issues of its agenda.

The administrators' duties consist of performing urgent acts and acts of ordinary administration.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter VII. Definitions

Art. 29. Definitions. In these Articles, the following shall have the respective meaning set out below:

Articles: the present articles of incorporation.

Business Day: any day other than a Saturday and a Sunday on which banks are open for business in Luxembourg.

Company: KHEPHREN Orléans Invest S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions.

Manager: KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., the actionnaire commandité of the Company holding the Management Share(s).

Law: the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Limited Shareholder(s): the Shareholder(s) holding Ordinary Shares.

Ordinary Shares: the ordinary shares of the Company held by the Limited Shareholder(s).

Register: the register of Shares of the Company.

Shareholder(s): each or all of the holders of Ordinary Shares, and the Unlimited Shareholder.

Shares: together and each of the Ordinary Shares and Management Share(s).

Management Share(s): the Management Share(s) held by the Unlimited Shareholder(s) of the Company.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Subscription

The appearing parties have subscribed respectively to one (1) Management Share and to thirty (30) Ordinary Shares as mentioned below:

Subscribers	Ordinary Shares	Management Shares	Aggregate Subscription Price
KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l.	-	1	1,000 Euro
Mr. Yves Deschenaux	15	-	15,000 Euro
Mr. Patrick Léonard	15	-	15,000 Euro
Total	30	1	31,000 Euro

The one (1) Management Share have been entirely paid-up and the thirty (30) Ordinary Shares so subscribed are paid-up to an amount of seven thousand five hundred Euro (€7,500) representing 25% of the total subscription price or the Ordinary Shares in accordance with the provisions of article 26 (1) 4) of the Law.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand (1,000.-) Euro.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The three (3) following persons are appointed members of the Supervisory Board for a period of one (1) year:

Nom	Address
Asyris S.A., RCS B 88.274 represented by Mr. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Zentric S.à r.l., RCS B 94.346 represented by Mr. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Vantage Management S.A., RCS B 141 946, represented by Mr. Patrick Léonard	17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Second resolution

The registered office of the Company is fixed at 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2011.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, last names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède

L'an deux mille dix, le trentième jour de novembre.

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.249, en tant qu'actionnaire commandité (l'«Actionnaire Commandité»), représentée par son gérant délégué et gérant A M. Yves DESCHENAUX, demeurant professionnellement à Luxembourg et son gérant B M. Patrick Léonard, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2) M. Yves Deschenaux, né le 4 février 1958, à Luxembourg, demeurant professionnellement à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commanditaire.

3) M. Patrick Léonard, né le 26 mai 1960, à Anvers, demeurant professionnellement à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'actionnaire commanditaire (ensemble avec M. Yves Deschenaux les «Actionnaires Commanditaires»).

Les parties comparantes, ès qualités qu'elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter comme suit les Statuts d'une société en commandite par actions qu'elles forment entre elles:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg et les présents Statuts.

La Société existera sous la dénomination sociale de "KHEPHREN Orléans Invest S.C.A."

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Dans la mesure permise par la loi, le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières ou produits dérivés de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut, de temps en temps, emprunter sous toute forme (et dans tous les cas par voie de placement public ou privé), et retirer, faire, accepter, endosser, signer et procéder à l'émission d'effets de commerce, lettres de change, bons de souscription, d'obligations, de certificats de créance ou tout autre instrument négociable ou non négociable et reconnaissances de dettes.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet, y compris, sans limitation, l'acceptation d'un mandat de liquidateur en relation avec toute société du groupe auquel appartient la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires adoptée aux conditions requises pour une modification des présents Statuts.

La Société ne sera pas dissoute dans l'hypothèse où l'Actionnaire Commandité démissionne ou est révoqué comme Gérant, liquidé, déclaré en faillite ou incapable à continuer son commerce.

Dans des circonstances pareilles, l'article 28 s'appliquera.

Chapitre II. Capital social, Droits aux Distributions attachés aux Actions, Rachat d'Actions

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par deux classes d'actions (chacune étant une «Classe»), à savoir les actions de commandité détenues par le Gérant en tant qu'actionnaire commandité (les «Actions de Commandité») et les actions ordinaires (actions de commanditaire) détenues par les actionnaires commanditaires (les «Actions Ordinaires») de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut décider de créer différentes classe d'actions ordinaires, à savoir les actions de classe A et les actions de classe B.

La Société a un capital d'actions émis de trente et un mille euros (€ 31.000), représenté par trente (30) Actions Ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille euros (€ 1.000) chacune, qui ont été entièrement souscrites par les actionnaires.

L'Action de Commandité sera détenue par KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'Actionnaire Commandité («Khephren Management») qui agira à cet égard en tant que Gérant de la Société.

Art. 6. Bénéfices Nets, Réserve Légale, Droits aux Distributions attachés aux Actions. Les bénéfices non consolidés révisés pour chaque exercice social, après déduction des dépenses générales et de fonctionnement, des charges et dépréciations, constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent (5%) seront déduits et affectés à la réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire dès que le montant de la réserve légale aura atteint un dixième du capital social souscrit de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être utilisé pour distribution aux Actionnaires.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés par décision du Gérant, sous réserve des conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Forme des Actions, Certificats. Toutes les Actions émises seront uniquement nominatives.

Toutes les Actions de la Société seront inscrites au Registre, qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; le Registre doit indiquer le nom de chaque détenteur, son siège social, le nombre d'Actions qu'il détient et la classe à laquelle elles appartiennent, le cas échéant.

Des certificats d'Actions qui indiqueront les Actions détenues par cet Actionnaire seront émis seulement à la demande des Actionnaires et seront signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit télécopiée.

Tout transfert d'Actions sera inscrit au Registre. Le transfert d'Actions se fera par la délivrance d'un certificat ou de certificats émis en relation avec les Actions de la Société (s'il y en a) accompagnés d'un instrument de transfert satisfaisant pour la Société ou par des déclarations écrites de transfert inscrites au registre concerné, datées et signées par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs d'agir à cette fin.

La Société ne reconnaîtra qu'un seul titulaire par Action de la Société. Dans l'hypothèse d'une propriété commune ou d'une nue-propriété et d'un usufruit ou d'un gage ou d'une saisie, la Société peut suspendre l'exercice de tout droit attaché à l'Action concernée, jusqu'à ce qu'une personne aura été désignée pour représenter les propriétaires communs ou nus-propriétaires et usufruitiers ou constituants du gage et créanciers gagistes ou créanciers saisissants et Actionnaires saisis vis-à-vis de la Société.

Lorsqu'un Actionnaire peut justifier de manière satisfaisante pour la Société que son certificat d'action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut être émis à sa demande aux conditions (y compris l'indemnisation) que la Société déterminera, et qui seront à son avantage, sous réserve des conditions légales applicables.

Les certificats d'actions endommagés peuvent être échangés contre des nouveaux sur ordre de la Société. Ces certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés.

La Société peut racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 8. Responsabilité de l'Actionnaire Commandité et des Actionnaires Commanditaires. L'Actionnaire Commandité sera solidairement et conjointement responsable pour tous les engagements de la Société qui ne peuvent pas être couverts par les avoirs de la Société.

Les Actionnaires Commanditaires devront s'abstenir d'agir pour le compte de la Société d'aucune manière ou dans aucune capacité que ce soit, sauf pour l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales des Actionnaires et ils seront, en cette capacité, seulement responsables pour le paiement à la Société de la valeur nominale et de la prime d'émission, le cas échéant, des Actions qu'ils souscrivent et détiennent.

Chapitre III. Gestion, Conseil de surveillance

Art. 9. Gestion. La Société sera gérée par Khephren Management(Luxembourg) (ci-après le "Gérant").

Le Gérant ne pourra être révoqué de sa fonction de Gérant de la Société sans son consentement.

Art. 10. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant peut nommer de temps à autre des fondés de pouvoir de la Société, y compris un directeur général, un secrétaire et tout assistant de directeur général, de secrétaires, assistants ou d'autres responsables ou mandataires considérés nécessaires pour le fonctionnement et la gestion de la Société. Toute nomination de la sorte peut être révoquée à tout moment par le Gérant. Les fondés de pouvoir nommés auront, sauf s'il en est disposé autrement dans les présents Statuts, les pouvoirs et devoirs qui leur seront assignés par le Gérant.

Art. 11. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par le biais d'un ou plusieurs signataires dûment autorisés, tels que désignés par le Gérant à sa seule discrétion.

Art. 12. Conflit d'intérêt et Indemnisations. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourra être affecté ou vicié par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir ou actionnaires du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, fondé de pouvoir, employé ou actionnaire.

Le gérant ou fondé de pouvoir du Gérant, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires.

La Société indemniserà le Gérant et tout actionnaire, gérant, ou fondé de pouvoir du Gérant, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs respectifs, contre toutes dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou procès auxquels il aura été partie en sa qualité, actuelle ou passée, de Gérant ou d'actionnaire, gérant ou fondé de pouvoir du Gérant ou, à la demande du Gérant, la Société est actionnaire ou créditrice par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration. En cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée qu'en relation avec les affaires couvertes par la transaction et seulement si la Société est informée par son conseil juridique que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation qui précède n'exclura pas d'autres droits dans son chef et existe sans préjudice de l'article 10 des présents Statuts.

Art. 13. Conseil de surveillance. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé de trois (3) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs déterminés par la Loi.

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur toutes les affaires que le Gérant lui soumettra et ratifiera les actes du Gérant qui pourraient, selon la loi applicable ou les Statuts, excéder les pouvoirs du Gérant.

Les membres du Conseil de Surveillance ne devront ni participer, ni interférer dans la gestion de la Société.

Art. 14. Elections. Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par l'assemblée générale des Actionnaires. L'assemblée des Actionnaires déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut pas excéder six (6) années. Les membres du Conseil de Surveillance resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motifs, par résolution adoptée par l'assemblée des Actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance devient inférieur à trois (3), le Gérant devra immédiatement convoquer une assemblée des Actionnaires de façon à pourvoir aux postes devenus vacants.

Art. 15. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira aussi un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance, qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur convocation de son président. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée à la demande de deux membres.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence, le Conseil de Surveillance désignera un autre membre du Conseil de Surveillance en tant que président pro tempore à la majorité des présents à cette réunion.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur au moins un (1) Jour Ouvrable avant la date prévue pour cette réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront exposés dans l'avis. L'avis indiquera le lieu de la réunion et contiendra son ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation suite à l'assentiment de chaque membre du Conseil de Surveillance par lettre, télégramme, télécopie ou autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Surveillance en désignant par lettre, télégramme, télécopie ou tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, un autre membre du Conseil de Surveillance pour le/la représenter.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés à une telle réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique ou par des moyens de communication analogues permettant à tous les participants de communiquer simultanément entre eux. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Le Conseil de Surveillance pourra également prendre des résolutions écrites. Ces résolutions écrites, signées par tous les membres sont adéquates et valides comme si elles avaient été approuvées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être contenue dans un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et le secrétaire ou par deux (2) membres du Conseil de Surveillance. Les procurations resteront annexées à ces procès-verbaux.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et par deux (2) membres du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'article 10 et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu des présents Statuts et sans préjudice de son pouvoir général de par la Loi, elle a les pouvoirs pour adopter et ratifier toutes les mesures affectant les intérêts de la Société vis-à-vis des tiers ou modifiant les Statuts avec le consentement du Gérant uniquement.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social spécifié dans l'avis convoquant l'assemblée, chaque année le premier mercredi du mois de mai à 13h30 heures (heures locales).

Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier Jour Ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales ou des assemblées de Classe, à tel lieu et heure tels qu'indiqués dans l'avis de convocation en question.

Une assemblée générale doit être convoquée si les Actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social l'exigent (ou tout autre pourcentage prévu par la Loi).

Art. 20. Avis. Les Actionnaires se réuniront sur avis du Gérant ou du Conseil de Surveillance (que cette réunion soit convoquée à l'initiative du Gérant, du Conseil de Surveillance ou des Actionnaires), énonçant l'ordre du jour et envoyé au moins huit (8) jours calendaires avant l'assemblée par lettre recommandée à chaque Actionnaire à son adresse portée au Registre.

L'ordre du jour d'une assemblée générale des Actionnaires exposera aussi, si nécessaire, toutes les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, énoncera le texte des changements affectant l'objet ou la forme de la Société.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée peut être tenue sans avis préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les Actionnaires ont le droit d'assister et de prendre la parole à toutes les assemblées générales des Actionnaires.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires en désignant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, comme son/sa représentant(e) une autre personne, qui ne doit pas nécessairement être un Actionnaire.

Un Actionnaire qui est une société ou une autre entité juridique peut signer un formulaire de représentation de la main d'un fondé de pouvoir dûment autorisé, ou peut autoriser par lettre, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen de transmission garantissant l'authenticité du document et l'identification de son auteur, telle personne qu'il estime apte à le représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, sous réserve de pouvoir produire une preuve de ce mandat lorsque le Gérant l'exigera.

Art. 22. Procédures. L'assemblée générale des Actionnaires sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale des Actionnaires désignera un secrétaire.

L'assemblée générale des Actionnaires désignera un scrutateur.

Ensemble, ils constituent le bureau de l'assemblée générale des Actionnaires.

Art. 23. Vote. L'assemblée générale des Actionnaires peut uniquement délibérer et voter sur les points figurant à l'ordre du jour sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires et qu'ils décident d'ajouter des points à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple de ceux présents et votant, sous réserve de l'Article 24.

Art. 24. Modification des présents Statuts. Lors de toute assemblée générale des Actionnaires convoquée pour modifier les Statuts de la Société, y compris son objet social, ou pour prendre une décision sur des sujets pour lesquels la Loi exige que soient remplies les conditions nécessaires pour la modification des Statuts, le quorum requis sera d'au moins la moitié de toutes les Actions ayant le droit de vote émises et en circulation.

Si la condition de quorum n'est pas respectée, une seconde assemblée peut être convoquée en conformité avec la Loi. Chacun de ces avis devra reproduire l'ordre du jour et spécifier la date et le résultat de l'assemblée précédente. La seconde assemblée peut valablement délibérer, indépendamment de la quotité du capital social représenté.

Dans les deux assemblées, les résolutions doivent être adoptées par la majorité des deux tiers au moins des votes exprimés par l'assemblée générale des Actionnaires, étant entendu que toute résolution ne sera valablement adoptée qu'avec l'approbation du Gérant.

Sauf disposition contraire des présents Statuts, toute procuration régulièrement déposée pour la première assemblée restera valide pour la seconde assemblée.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des Actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Chapitre V. Exercice social

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des comptes annuels. Les comptes annuels seront établis par le Gérant et soumis en vue de leur adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires.

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires devra revoir et si elle les considère comme appropriés, approuver les comptes annuels et voter pour la décharge du Gérant et l'allocation des résultats de la Société en conformité avec ces Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision des Actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de ces Statuts, sauf disposition contraire légale et toujours sous réserve de l'accord du Gérant.

Si la Société était dissoute, la liquidation serait effectuée par le Gérant en vertu d'une instruction qui lui sera donnée par l'assemblée générale des Actionnaires.

En cas de dissolution, de faillite ou d'incapacité légale du Gérant ou lorsque pour une autre raison il est impossible pour le Gérant d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans cette hypothèse, le Conseil de Surveillance convoquera l'assemblée générale des Actionnaires afin de nommer un ou plusieurs nouveaux gérants ou pour changer la forme de la Société en toute autre forme juridique. Le Conseil de Surveillance désignera un ou plusieurs gérants qui resteront en fonction jusqu'à ce que l'assemblée générale des Actionnaires aura valablement délibéré sur tous les points de son ordre du jour.

Les devoirs des gérants consisteront dans l'exécution d'actes urgents et d'actes ordinaires d'administration.

Les gérants sont seulement responsables pour l'exécution de leur mandat.

Chapitre VII. Définitions

Art. 29. Définitions. Dans les présents Statuts, les termes suivants auront la signification suivante exposée ci-dessous: Action(s) de Commandité: l'(les) Action(s) de Commandité détenue(s) par les Actionnaires Commandités de la Société. Actionnaire(s): chacun ou tous les détenteurs d'Actions Ordinaires et l'Actionnaire Commandité.

Actionnaire(s) Commanditaire(s): le(s) Actionnaire(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires.

Actions: toutes et chacune des Actions Ordinaires et de (des) Action(s) de Commandité

Actions Ordinaires: les actions ordinaires de la Société détenues par l' (les) Actionnaire(s) Commanditaire(s).

Gérant: KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l., l'actionnaire commandité de la Société détenant l'(les)Action (s) de Commandité.

Jour Ouvrable: un jour d'ouverture des banques à Luxembourg autre qu'un samedi et un dimanche.

Loi: la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Registre: le registre des Actions de la Société.

Société: KHEPHREN Orléans Invest S.C.A., une société en commandite par actions luxembourgeoise.

Statuts: les présents statuts.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 30. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas réglées par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi.

Souscription

Les parties comparantes ont souscrit respectivement à une (1) Action de Commandité et trente (30) Actions Ordinaires comme indiqué ci-après:

Souscripteurs	Actions Ordinaires	Actions De Commandité	Prix de Souscription Total
KHEPHREN Management (Luxembourg) S.à r.l.	-	1	1.000 euro
M. Yves Deschenaux	15	-	15.000 euro
M. Patrick Léonard	15	-	15.000 euro
Total	30	1	31.000 euro

L'Action (1) de Commandité a été entièrement libérée et les trente (30) Actions Ordinaires souscrites sont libérées à hauteur d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500), représentant 25% du prix de souscription total des Actions Ordinaires conformément aux dispositions de l'article 26 (1) 4) de la Loi.

Preuve de l'Apport en Numéraire à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportées par la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement deux mille cinq cents (2.500.-) euros.

Assemblée générale des actionnaires

Les personnes sus-indiquées, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, ont immédiatement procédé à une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les trois (3) personnes suivantes ont été nommées membres du Conseil de Surveillance pour une période d'un (1) an:

Nom	Adresse
Asyris S.A., RCS B 88.274 représentée par M. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Zentric S.à r.l., RCS B 94.346 représentée par M. Yves Deschenaux	17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Vantage Management S.A., RCS B 141 946, représentée par M. Patrick Léonard	17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux parties comparantes, toutes connues du notaire de leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Yves Deschenaux, Patrick Léonard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 décembre 2010. LAC / 2010/ 54372. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 décembre 2010.

Référence de publication: 2010165600/632.

(100192031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Phantom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.843.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

PHANTOM S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager

Référence de publication: 2011000296/15.

(100202521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Phoenix International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 3, place Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 63.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000297/10.

(100203303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Printronix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.464.

Les comptes annuels au 31/03/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 04 déc 2010.

PRINTRONIX LUXEMBOURG S.à r.l.

Signatures

Manager / Manager

Référence de publication: 2011000298/13.

(100202497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Prolifa, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 16.411.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROLIFA s.a.r.l.

Promotion Immobilière

B.P. 1946 L-1019 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011000299/13.

(100202740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

RE German Properties General Partners S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 129.145.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

RE German Properties General Partners S.à r.l.

Mutua (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011000303/15.

(100202510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

RE German Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 127.934.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

RE German Properties S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011000304/15.

(100202504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Kapa Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1279 Luxembourg, 23, rue Général Omar N. Bradley.

R.C.S. Luxembourg B 36.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Kapa Participations S.A.

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011000270/13.

(100202552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

JARDIN EN FLEURS MOUTINHO José S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 94, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 74.070.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000269/10.

(100202695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Kintzle - Mertz - Rausch S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8833 Wolwelage, 65, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Kintzle-Mertz-Rausch Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2011000271/13.

(100202548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

KM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 36, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000272/10.

(100202626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Luxembourg Ambulance Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 102.569.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000273/10.

(100202972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Lusitana-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 30, rue Joseph Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 150.607.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000276/10.

(100202779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Lusitania Alimentaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelage, 28, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.157.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000277/10.

(100202781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Lux International Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 85.015.

—
EXTRAIT

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011000278/13.

(100203053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

RE German Small Properties General Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.415.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

RE German Small Properties General Partners S.à r.l.
Mutua (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011000305/15.

(100202507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

RE German Small Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 117.409.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

RE German Small Properties S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011000306/15.

(100202505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Mercury, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.313.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Fadi Michel Abouchalache, vice chairman, residing at 243, boulevard St. Germain, 75007 Paris, France, born on 31 October 1964 in Beyrouth, Lebanon; and

- Mr Elan Schultz, managing partner, professionally residing at at 598 Madison Avenue, 8th Floor, New York - NY10022, USA born on 9 may 1961 in New York, USA,

both represented by Maître Carole WINANDY, avocat, residing in Luxembourg pursuant to proxies dated 2 December 2010, which shall be signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary and be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company Mercury (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Mercury" (the "Company"). The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and issue bonds, preferred equity certificates, whether convertible or not, warrants, notes and debentures.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may act as general partner, commandité or manager of any entity.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

The Shares will be in registered form.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders of the Company. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected, but their appointment may also be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty four (24) hours in advance of the hour scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice of the meeting. This notice may be waived in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for meetings at which all managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

(i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

(ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

(iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall

affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least three (3) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least three (3) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent 100% of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be allocated into a legal reserve account. This allocation ceases to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The general meeting of the shareholders may decide to pay dividends from time to time or to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 14. Dissolution and liquidation. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended); in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall end on 31st December 2011.

Subscription

The shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Payment
Mr Fadi Michel Abouchalache	15,001	USD 15,001
Mr Elan Schultz	4,999	USD 4,999
Total:	20,000	USD 20,000

The shares have been fully paid up in cash and evidence of the payment of the subscription price of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company with sole signature power:
 - Mr Fadi Michel Abouchalache, vice chairman, residing at 243, boulevard St. Germain, 75007 Paris, France, born on 31 October 1964 in Beyrouth, Lebanon;
 - Mr Elan Schultz, managing partner, professionally residing at 598 Madison Avenue, 8th Floor, New York - NY 10022, born on 9 May 1961 in New York, U.S.A.;
 - Mr Jean-Benoît Lachaise, director, residing at 84, Grand-rue, L1660 Luxembourg, born on 16 April 1965 in Villers Semeuse, France; and
 - Mrs Christine Ries, private employee, residing at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, born on 26 January 1955 in Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the abovementioned persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, the said persons appearing signed the present original deed, together with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

Ont comparu:

- Monsieur Fadi Michel Abouchalache, vice-président, résidant au 243, boulevard St. Germain, 75007 Paris, France, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth, Liban; et
- Monsieur Elan Schultz, associé-gérant, résidant professionnellement au 598 Madison Avenue, 8^e étage, New York - NY10022, Etats-Unis, né le 9 mai 1961 à New York, Etats-Unis.

Tous les deux représentés par Maître Carole WINANDY, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 2 décembre 2010, qui seront signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné et seront enregistrées avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Mercury, qui est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est constitué une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Mercury» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de

son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions préférentiels, convertibles ou non, warrants, notes ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entité à sa discrétion, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut agir en tant que general partner, associé commandité ou gérant de toute entité.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.

L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Les parts sociales seront émises sous forme nominative.

Art. 6. Transfert des Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pourcents du capital de la Société.

Art. 7. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus afin de procéder à tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil auquel tous les gérants seront présents ou représentés et ont déclaré avoir connaissance préalable de l'ordre du jour, ainsi que pour la réunion qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société présents ou représentés. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra

être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourront être représentés).

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra également être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de résolutions circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations prévues à ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnables supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire dans laquelle il serait engagé en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

(i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

(ii) Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par un tribunal d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet Article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou le gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent Article.

Art. 9. Droit de vote des associés. Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés en nommant une autre personne comme fondé de pouvoir par écrit par fax, câble, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité en soit établie, par transmission électronique.

Art. 10. Assemblées des associés. Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrite régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins trois (3) jours avant la date de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société trois (3) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Art. 11. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net annuel, il sera prélevé cinq (5) pourcent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que cette réserve atteint dix (10) pourcents du capital social émis de la Société.

L'assemblée générale des associés pourra décider de verser des dividendes de temps à autre ou de payer des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 15. Associé unique. Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

Art. 16. Loi applicable. Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se référeront à la législation applicable.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera au jour de la constitution de la Société et se termina le 31 décembre 2011.

Souscription

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales souscrites	Paiement
Monsieur Fadi Michel Abouchalache	15.001	USD 15.001
Monsieur Elan Schultz	4.999	USD 4.999
Total:	20.000	USD 20.000

Les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire et la preuve du paiement du prix de souscription de vingt mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 20.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges quelconque que ce soit incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société chacun avec pouvoir de signature individuelle:
 - Monsieur Fadi Michel Abouchalache, vice-président, résidant au 243, boulevard St. Germain, 75007 Paris, France, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth, Liban; et
 - Monsieur Elan Schultz, associé-gérant, résidant professionnellement au 598 Madison Avenue, 8e étage, New York - NY10022, Etats-Unis, né le 9 mai 1961 à New York, Etats-Unis;
 - Monsieur Jean-Benoît Lachaise, administrateur, résidant au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, né le 16 avril 1965 à Villers Semeuse, France; et
 - Madame Christine Ries, employée privée, résidant au 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, née le 26 janvier 1955 à Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que les personnes comparantes ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionnée au début du document.

Le document a été lu aux parties comparantes, qui sont toutes connues du notaire de par leurs nom, prénom, statut civil et résidence, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte notarié original avec nous, notaire.

Signé: C. WINANDY, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 8 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15423. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010165640/421.

(100191623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Les Résidences d'Howald S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 135.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2011000275/13.

(100202802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Recherche et Développement Européen Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 71.867.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Private Trustees S.A.

92, Rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011000307/14.

(100202860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Service rund ums Haus, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 22, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 135.201.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000309/10.

(100202756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Sodrugestvo Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.174.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Sodrugestvo Group S.à r.l.

Robert van 't Hoef

Manager B

Référence de publication: 2011000310/14.

(100202531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Salon Isabel Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 34, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 65.964.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000312/10.

(100202753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Salonix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7240 Bereldange, 93-101, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.818.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2011000313/10.

(100203159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Secutrafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3961 Ehlang, 7A, Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 133.232.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000314/10.

(100202744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Swale Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.472.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Swale Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Manager B

Référence de publication: 2011000311/15.

(100202517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Serti Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4831 Rodange, 296, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.310.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERTI Sarl

RESIDENCE ANTONELLA

296 ROUTE DE LONGWY

L-4831 RODANGE

Signature

Référence de publication: 2011000315/14.

(100202882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

St Marc S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 138.089.

Le bilan approuvé au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Private Trustees S.A.

92, Rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011000317/14.

(100202858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Socofigest Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011000316/10.

(100203137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Thomas & Piron Bau, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 142.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2011000318/13.

(100202799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

TCP France Massy Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 115.531.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2011000320/11.

(100203287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Actinvest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 20.443.

L'an deux mille dix, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ACTINVEST S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 20.443), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1983, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 138 de l'an 1983 page 6.607.

L'Assemblée est présidée par Madame Fanny MARX, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L1145 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire, Madame Valérie WOZNIAK, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Monsieur Antonio INTINI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les SOIXANTE MILLE (60.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT REVISION S.A., société anonyme, avec siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "ACTINVEST S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 20.443), ayant son siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1983, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 138 de l'an 1983 page 6.607.

L'Assemblée est présidée

Le président désigne comme secrétaire

L'Assemblée choisit comme scrutateur

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par la présidente, la secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les SOIXANTE MILLE (60.000) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

3. Dissolution et mise en liquidation de la société;

4. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

GRANT THORNTON LUX AUDIT REVISION S.A., société anonyme, avec siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise. Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MARX, V. WOZNIAK, A. INTINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52841. Reçu douze euros (12.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166067/88.

(100192566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Technopol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1215 Luxembourg, 32, rue de la Barrière.

R.C.S. Luxembourg B 38.254.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000321/10.

(100202750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

The Luxembourg Acquisition Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 108.160.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175696/10.

(100203114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Triple-E Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 147.344.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010175698/10.

(100203045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Tabouret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 51.161.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010175700/10.

(100202674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Amsterdam Water Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011000015/14.

(100202030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Amsterdam Water Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011000016/14.

(100202031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Ascara Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000017/13.

(100201981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Ascara Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000018/13.

(100201984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Ascara Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 88.989.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2011000019/13.

(100201986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Avalanche Mobile International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.454.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011000021/9.

(100202141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

CA & G S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.217.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000023/10.

(100202121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Campia Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 139.976.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011000024/10.

(100202124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

**Assya Capital, Société Anonyme,
(anc. Assya Participations).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.973.

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Nous, Maître HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "ASSYA PARTICIPATIONS", ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, Luxembourg, constituée initialement sous le droit français, en date du 27 octobre 2008, et transférée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 22 octobre 2009, publiée au Mémorial C, Numéro 2269 du 19 novembre 2009 et inscrite au RCS de Luxembourg sous le numéro 148.973.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée désigne comme scrutateur Peggy Modaff, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare alors que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que les 421.159 (quatre cent vingt et un mille cent cinquante-neuf) actions d'une valeur nominale de 2,25 EUR (deux euros et vingt-cinq cents) chacune, représentant l'intégralité du capital de 947.607,75 EUR (neuf cent quarante-sept mille six cent sept euros et soixante-

quinze cents) sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour ci-après reproduits, sans convocation préalable, toutes les personnes présentes ou représentées ayant accepté de se réunir après avoir examiné l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par le mandataire et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps que lui.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est formulé comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale de «ASSYA PARTICIPATIONS» en «ASSYA CAPITAL», et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.

2. Modification de l'objet social en vue de permettre à la Société d'agir en tant qu'associé (commandité ou non) d'un fonds d'investissement spécialisé au sens de la loi du 13 février 2007, et ajout consécutif d'un dernier paragraphe à l'article 4 des statuts de la Société.

3. Ajout d'un nouvel article 8 des statuts de la Société en vue de préciser les conflits d'intérêts des administrateurs et suppression consécutive du huitième paragraphe à l'article 7 desdits statuts.

4. Renumerotation des articles 9 et suivants des statuts de la Société du fait de l'ajout d'un nouvel article 8.

5. Mise à jour du deuxième paragraphe de l'article 10 (anciennement 9) des statuts de la Société afin de prendre en considération la possibilité d'un actionnaire unique.

6. Divers.

Après approbation de l'exposé du Président et vérification faite qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a adopté, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de «ASSYA PARTICIPATIONS» en «ASSYA CAPITAL», et donner ainsi à l'article 1 des statuts de la société dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "ASSYA CAPITAL"».

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social en vue de permettre à la société d'agir en tant qu'associé (commandité ou non) d'un fonds d'investissement spécialisé au sens de la loi du 13 février 2007, et ainsi ajouter un dernier paragraphe à l'article 4 des statuts de la société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que la détention, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle peut en outre faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En particulier, la société pourra également agir en qualité d'associé (commandité ou autre) d'un fonds d'investissement spécialisé enregistré selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissements spécialisés, et rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité et à l'administration dudit fonds. A cet effet, la société souscrira une ou plusieurs actions dudit fonds.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'ajouter un nouvel article 8 aux statuts de la société en vue de préciser les conflits d'intérêts des administrateurs, et ainsi supprimer le huitième paragraphe à l'article 7 desdits statuts. Les articles 7 et 8 desdits statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres (personnes physiques) un Président. Le conseil d'administration fixe la durée de ses fonctions qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président est révocable à tout moment par le conseil d'administration.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président. En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à élection du nouveau Président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent et les décisions y sont valablement et régulièrement prise à la majorité simple des voix exprimées des membres présent ou représentés et sous réserve que la moitié au moins de ses membres soient présents ou représentés.

En cas de nécessité de partage des voix, la voix du Président est prépondérante.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le Président ou, en son absence, par l'administrateur qui aura assumé la présidence temporaire de la réunion. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux seront signés par le Président ou par deux administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens au moins cinq (5) jours à l'avance. Ce délai de cinq (5) jours peut être réduit en cas d'urgence ou sous réserve que les membres du conseil d'administration y renoncent et certifient avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Toute résolution écrite et signée par tous les membres du conseil d'administration vaut délibération régulièrement et valablement prise par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut être représenté à la réunion du conseil d'administration en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui doit être obligatoirement un administrateur de la société et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Toute réunion du conseil d'administration pourra se tenir par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

En cas d'un actionnaire unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur unique ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, actionnaires ou non-actionnaires. Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée en toutes circonstances (y compris à l'égard des tiers), soit par la signature conjointe de deux administrateurs (et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique), soit par la signature individuelle de la personne dûment autorisée par le conseil d'administration dans les limites des pouvoirs lui ayant été conférés.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur-délégué (ou de l'un d'eux en cas de pluralité d'administrateurs-délégués), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

« **Art. 8.** Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

L'administrateur ou le fondé de pouvoir de la société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration, en conflit avec la société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil d'administration et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction à la prochaine assemblée générale des actionnaire. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil d'administration à son entière discrétion.

L'administrateur ou les administrateurs (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la société.

La société indemniserà tout administrateur ou fondé de pouvoir (y compris ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs) des dépenses raisonnablement exposées par lui du fait de toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en raison de son mandat au sein de la société ou, à la demande de la société, de toute autre société dont la société est actionnaire ou créancière et pour laquelle il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans le cadre des activités liées à ce mandat et à l'issue de l'action, poursuite ou procès, pour faute ou négligence grave. Dans l'hypothèse d'une transaction, une telle indemnité ne sera accordée que pour les faits couverts

par une telle transaction et lorsque la société est informée par son conseiller juridique que ladite personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement. Le présent droit à l'indemnisation n'exclut en aucun cas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou fondé de pouvoir.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la renumérotation des articles 9 et suivants des statuts de la société du fait de l'ajout d'un nouvel article 8 auxdits statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de procéder à la mise à jour du deuxième paragraphe de l'article 10 (anciennement 9) des statuts de la société afin de prendre en considération la possibilité d'un actionnaire unique. L'article 10 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Il pourra valablement prendre des décisions moyennant résolutions écrites ou tenue d'assemblée générale.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui doit être obligatoirement un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Les actionnaires peuvent également voter aux assemblées grâce aux bulletins de vote envoyés par courrier ou par télécopie au siège social de la société ou à l'adresse indiquée sur l'avis de convocation à ladite assemblée. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la société; lesdits bulletins devant indiquer, au minimum, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, les propositions soumises au vote des participants et, pour chacune des propositions, trois cases de vote pour ou contre ou de s'abstenir en cochant la case appropriée. Les bulletins de vote sur lesquels aucune des cases "pour", "contre" et "abstention" n'est cochée sont réputés nuls. La société ne prend en compte que les bulletins de vote reçus avant l'assemblée générale dans les délais prévus dans les convocations correspondantes.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées (à l'exclusion de toute voix attachée aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul), quelle que soit la portion du capital représentée. Toute action donne droit à une voix.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des statuts, ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les présents statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.»

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, P. MODAFF et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2010. Relation: LAC/2010/52302. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2010.

Référence de publication: 2010166090/203.

(100192732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Lavalle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 décembre 2010.

Résolutions:

L'assemblée accepte la démission, avec effet immédiat, de la société H.R.T. Révision S.A., 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B 51.238, de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société

L'assemblée décide, avec effet immédiat, de pourvoir au remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire en appelant en tant que commissaire aux comptes, la société COMCO S.A., 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B 112.813, son mandat prendra fin avec l'assemblée approuvant les comptes clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque Domiciliaire
Signatures

Référence de publication: 2010166973/22.

(100193674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pardus Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.922.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 23 novembre 2010

1. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant D.
2. Monsieur Clarence ROBINSON a démissionné de son mandat de gérant C.
3. Monsieur Gérard BIRCHEN, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant D pour une durée indéterminée.
4. Le nombre des gérants a été diminué de 6 (six) à 5 (cinq).

Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pardus Investments S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010166470/18.

(100192734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Lazulli Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 97.577.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 septembre 2009

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire, annuelle qui se tiendra en 2015.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAZULLI HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding

Référence de publication: 2010166394/25.

(100192791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.

Aximo V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 134.283.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue extraordinairement en date du 24 novembre 2010, que:

Suite aux démissions:

en qualité d'Administrateurs de la société de:

- Monsieur Sefik BIRKIYE
- JB Conseils

En qualité d'Administrateur-délégué de:

- Monsieur Sefik BIRKIYE

Sont nommés, en qualité de nouveaux Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2013:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 7 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique)
- PREFIMCO SA., avec siège social au 116, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique), dûment représentée par Pierre POZZI, né le 28 juillet 1962 à Turin (Italie), demeurant au 118, Avenue des Statutaires, B-1180 Uccle (Belgique)
- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 7 mai 1974 à Strasbourg (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Est nommée, en qualité d'Administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuel:

- SEFIK BIRKIYE SPRL, avec siège social au 7 Avenue Lloyd George, B-1000 Bruxelles (Belgique).
- Le siège social de la société est transféré au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010167248/29.

(100192993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2010.
